



COMPTE-RENDU de la RÉUNION « GIRONDE VIGILANTE »
tenue le 22 août 2012 à 18 heures, Salle de la Bugade à Carcans

Ordre du jour de la réunion : Feu de Lacanau du 16 août 2012

Les sylviculteurs sinistrés lors du feu de Lacanau du 16 août dernier, ont sollicité le soutien de Gironde Vigilante. Une réunion a donc été organisée le 22 août 2012 à 18h00 dans la Salle de la Bugade de Carcans (33121).

Étaient présents :

Pour Gironde Vigilante :

- ✓ Jean-Francis Séguy, Président, Jean-Michel Mérola, 1^{er} Vice-Président, André-Yves Giraudau, 2^e Vice-Président, Jacky Costes, Président d'Honneur, Michel Baron, Trésorier, Christiane Aucant, Secrétaire, Jean-Louis Blanc, Rolland Laplassotte, Michel Peyrondet, Robert Lescoutra, Nénette Lescoutra, Jean-Pierre Labat, Bernard Saboua et Henriette Lauberni, membres du bureau.

Des représentants de DFCI (Défense de la forêt contre l'incendie) et de sylviculteurs ainsi que des exploitants forestiers sinistrés avaient fait le déplacement :

- ✓ Jérôme Blanc, Président de l'Association de Protection du Patrimoine National Privé (APPNP), représentant M. Destruhaut et l'indivision Turpin ; Dominique Blanc, APPNP et SSSO ; Jean Pérangolo, Président DFCI de Saumos, Laurent Peyrondet, Conseiller Municipal à Lacanau, Michel Germain, Jean Germain, Jean et Anita Pérangolo, Michel Barraud, Léonette Germain, Marie-Josée Germain, Jean-Michel Landureau.

Le bilan de cette rencontre est le suivant :

Jean-Francis Séguy remercie les membres de l'assistance pour leur présence et demande à chacun de se présenter. Il donne ensuite la parole aux sylviculteurs sinistrés et présents sur les lieux, lorsque le feu de Lacanau a détruit leurs propriétés.

Les propos tenus par les propriétaires présents, reproduits en italiques, sont les suivants :

- *Certaines équipes statiques attendaient les canadais ; si elles avaient été opérationnelles au départ du feu, il y aurait eu peu de dégâts aux dires des sinistrés.*
- *Les sapeurs-pompiers attendaient les ordres et ne bougeaient pas, alors que le feu gagnait du terrain.*
- *Non connaissance par les sapeurs-pompiers du secteur.*
- *On avait l'impression que les camions protégeaient un point d'eau.*
- *Le feu a mis 3 heures pour faire 2 hectares dans une propriété (dixit les témoins).*
- *Si les canadais étaient intervenus plus tôt, le feu n'aurait pas sauté la route.*
- *Un point d'eau a été inondé, une motopompe tournait en permanence, gaspillage de l'eau.*
- *Un camion est arrivé sans eau !!!*
- *Il y a eu les mêmes erreurs qu'en 1989.*
- *Avec des pompiers bien organisés le feu aurait été stoppé.*
- *Les camions n'étaient pas équipés pour se servir des bâches à eau.*
- *Des parcelles de jeunes plants ont brûlé.*
- *Les canadais sont arrivés très tard et sont repartis.*

- À 14h00 le feu était tenable.
- Vers 18h30, le feu entre sur la propriété nettoyée de M. Landureau, d'après les témoins une citerne de 1000 litres aurait pu circonscire le feu. En 2 heures et demie ils n'ont pas vu un pompier sur les lieux. Lorsqu'enfin, ils ont aperçu des pompiers, ceux-ci ont dit qu'ils attendaient les canadiens, effectivement les avions arrivaient mais sont partis ailleurs. A la question : « Vous n'éteignez pas le feu ? » La réponse a été : « On n'a pas d'ordre ! »
- « Chez M. Landureau, à 19h30, le feu avait brûlé 3 hectares, sur le coup de 21h00 pratiquement toute son exploitation avait brûlé (106 hectares) à l'exception de quelques hectares »

Quant aux membres du bureau de Gironde Vigilante, leurs observations sont les suivantes :

1) La détection :

Ce jour-là, les veilles aux tours de guet n'étaient pas assurées à 12h40 (départ du feu). Ces tours ont pour but de détecter, au plus vite, les feux naissants, mais aussi d'informer le CODIS sur l'évolution de la fumée (couleur, importance, prise de largeur du pied) ; ceci permet d'engager des moyens plus importants avant l'arrivée des premiers secours mais aussi de donner des éléments météorologiques très précis, très localisés comme la vitesse et la direction du vent, l'hygrométrie^(*), la température. Au 22 août, il n'y avait toujours pas de veille à 11h00 à la tour de guet mais seulement à partir de 13h00 malgré le risque, pour faire des économies dérisoires de personnel, malgré des conditions météorologiques critiques. Nous avons d'ailleurs adressé un fax au Préfet l'en informant ce qui semble-t-il a eu pour effet d'assurer une présence aux tours de guet à partir de 11 heures les jours suivants.

() L'hygrométrie est la mesure d'humidité dans l'air*

2) L'engagement des moyens aériens :

A l'occasion de la réunion organisée par le Préfet au Teich pour le lancement de la campagne feux de forêt 2012, il a été demandé que les canadiens soient présents dans le Sud-Ouest en précisant qu'un Dash porte 10 000 litres d'eau avec du « produit retardant » mais en faisant, au mieux, un largage toutes les ½ heures alors que les canadiens, qui sont toujours par paire, font un largage de 5 000 litres chacun toutes les 3 à 5 minutes. Si le Dash rate son largage, c'est au minimum une heure sans moyens aériens, si un canadien rate son largage, le second rectifie le tir. En réalité, l'action des canadiens est, au minimum, dix fois plus efficace.

Concernant le feu de Lacanau, Le Dash 8 censé être pré-positionné à Mérignac est arrivé bien tard sur les lieux (+ de 2 heures après) malgré sa proximité et a manqué, semble-t-il aux dires des témoins, son premier largage. Les 2 Canadiens non pré-positionnés à Mérignac mais dans le Sud-Est sont arrivés très tard (4 heures après le départ du feu) sur les lieux pour être déroutés ensuite sur le feu de Mimizan (feu naissant). 2 autres canadiens sont arrivés sur les lieux aux alentours de 20h00.

Pourtant, le 27 juin 2012, le Ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, présentait le dispositif de lutte contre les feux de forêt pour la saison 2012. L'occasion pour lui de revenir sur la décision de la Sécurité Civile qui visait à réduire les moyens aériens. Ce dispositif prévoit que : *l'ensemble des moyens aériens sera mobilisé. Deux Canadiens seront détachés au début de l'été sur la base aérienne de Bordeaux-Mérignac, contrairement à ce qui était prévu par la Sécurité Civile jusqu'alors.*

De plus, le Préfet affirme que « même si les canadiens avaient été positionnés à Mérignac, ça n'aurait rien changé » (Sud-Ouest du 17/08/2012), **c'est une grave erreur de jugement** - il précise quelques minutes plus tard que la priorité est donnée aux feux naissants et que de toute façon les avions ne volent pas après 20h00. Force est de constater que 35 minutes après la découverte du feu, seuls 3 hectares étaient brûlés. Avec 2 canadiens, plus les moyens au sol, ce feu aurait très vite été maîtrisé, comme tous les feux naissants attaqués sans délai lors de la présence des canadiens (ce fut le cas à Mimizan), ce qui démontre l'incohérence des propos de Monsieur le Préfet.

Les canadiens restent, en principe, pré-positionnés à Mérignac jusqu'au 22 août inclus ; si un nouveau feu se déclare après cette date, les conséquences seront les mêmes. Notre région dispose de nombreuses réserves d'eau importantes (Hourtin, Lacanau, Cazaux), ce qui permettrait des largages rapides. Le pré-positionnement des avions bombardiers d'eau semblerait donc plus que logique. Nous avons adressé un fax au Préfet le 23 août afin de lui rappeler la dangerosité de la situation.

3) Classement du risque :

A la réunion au Teich avec Monsieur le Préfet, un responsable de Gironde Vigilante était présent. Il a été demandé qu'en l'absence des avions, le niveau du risque initial soit revu à la hausse. Dans les médias, on pouvait lire l'inquiétude des Landais concernant les feux de forêt malgré le classement leur département était classé en risque sévère. En ce qui concerne la Gironde, aucun article n'y a fait référence.

Pourtant, Bruno Lafon, Président de la DFCI Aquitaine dans le journal Sud-Ouest du 19/08/2012, fait remarquer que l'on dispose aujourd'hui de moyens d'analyse suffisamment fins sur le risque incendie pour réclamer vingt-quatre heures à l'avance la présence de bombardiers d'eau à Mérignac. Ses propos sont sans équivoque : « *En fonction de l'humidité, du vent, de la température et de l'historique des feux, on sait à J-1 que ça brûlera. On ne sait pas où, en revanche* ».

La Gironde, semble-t-il, n'était pas classée en risque sévère. Pour quelles raisons, avec des indicateurs quasi-identiques, l'interprétation ne fut pas similaire dans les Landes et en Gironde ? Serait-ce pour des raisons économiques ? En effet, en risque sévère, des mesures sont prises pour faire partir des secours immédiats en nombre important, notamment en renforçant les centres d'intervention en personnel pour assurer sans délai les départs des engins incendie.

Ces économies de personnel mettent en danger les personnes et les biens.

Le classement en risque sévère a été décidé et appliqué seulement le lendemain du feu de 650 ha.

4) La réorganisation :

Les cadres sapeurs-pompiers de tous niveaux changent beaucoup trop souvent d'affectation. Or, la réussite porte tout particulièrement sur la connaissance du terrain, de son secteur, des hommes, des autorités, des propriétaires forestiers, etc...

De plus, une confiance se crée entre tous les acteurs locaux, élus, propriétaires, administrés, etc., et peut éviter les polémiques après feu et mieux se comprendre.

Autre grave problème de la réorganisation : le fait de mettre les personnels sapeur-pompier professionnel et sapeur-pompier volontaire en astreinte, donc absents dans les centres de secours la nuit, le week-end et jours fériés, ne peut que retarder considérablement les départs des secours dans tous les domaines. Cette réorganisation fait courir des risques aux pompiers non seulement sur la route (en voulant rejoindre rapidement leur caserne) mais également en arrivant tardivement sur le lieu du feu.

La section du génie civil appelée « préventive » lors de la réorganisation du SDIS au début des années 2000 a subi une coupe sombre dans les moyens tant en personnel qu'en matériel. Cette situation doit être analysée au regard de son absence

Lors du feu de Lacanau, pas de section préventive avec des engins de travaux publics (bulldozers, pelleuses) pour créer un périmètre du feu. Le seul bulldozer disponible a commencé à 3 heures du matin.

5) Les autorités :

Malgré nos interventions auprès du SDIS 33, de Monsieur le Préfet, des politiques de tous niveaux, ceux-ci n'en tirent aucun enseignement. Ils préfèrent écouter des conseillers qui brandissent toujours des statistiques et autres beaux graphiques. Le feu de l'an passé n'a pas servi de leçon semble-t-il.

Que se serait-il passé s'il y avait eu, en même temps, des feux dans le Sud-Est et des vents de 80 à 100 km/h ? Que se serait-il passé si nous n'avions pu bénéficier des avions bombardiers d'eau ? Une plus grande catastrophe ? Des morts ? Une région dévastée ? Des personnes ruinées ?

Le coût est toujours mis en exergue par nos interlocuteurs du SDIS pour contrer nos demandes, mais quel est réellement le coût de ce feu de 650 hectares ? Quand on sait que celui de l'an passé a coûté plus d'1 million d'euros pour environ 300 hectares de marais.

En effet, il faut prendre en compte l'intervention des avions bombardiers d'eau, leurs nombreux largages, les renforts demandés dans les départements voisins, les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires, les forêts détruites et les conséquences pour leurs exploitants pour les 40 prochaines années, l'impact environnemental sociologique et touristique...

Conclusion :

Malgré nos interventions auprès des autorités compétentes, aucun enseignement n'a été tiré de nos observations ni du feu de l'an passé. Pourquoi des mesures préventives n'ont-elles pas été mises en œuvre malgré les conditions météorologiques, la sécheresse de la végétation, du risque humain en période estivale ? Le risque a-t-il bien été évalué ?

La détection immédiate d'un départ de feu et son évolution, signalée par des tours de guet, sont une composante essentielle de la lutte contre les feux de forêt. La veille au tour de guet ne doit pas être négligée. Elle est très efficace et déterminante et doit être assurée dès le matin.

Le pré-positionnement des canadiens à Mérignac est indispensable et nous avons besoin de personnel de garde, dans les centres de secours, l'intervention immédiate sur un feu naissant étant primordiale comme la connaissance du secteur par les intervenants. En cas de non pré-positionnement, le risque doit être adapté pour combler ce manque.

La section de génie civil préventive doit être renforcée en matériel et personnel. L'importance des pare-feux ne doit pas être négligée.

Les accotements routiers doivent être entretenus régulièrement par le Conseil Général.

Nos forêts restent fragiles depuis les tempêtes. Les jeunes semis, les chablis et les conditions climatiques, auxquelles nous devons faire face, doivent être pris en compte. N'oublions pas également que l'urbanisation s'est étendue aux abords et dans les forêts et que celle-ci ne dispose pas forcément de zone-tampon.

Protéger les maisons et leurs habitants est bien évidemment primordial mais les forêts doivent l'être aussi.

Aujourd'hui, le constat est alarmant, nous sommes une fois de plus, passés à côté de la catastrophe. L'incendie de l'an passé, à Lacanau également, aurait dû alerter le SDIS et le Préfet. On ne peut, en aucun cas, compter sur une intervention hypothétique des avions bombardiers d'eau.

Espérons que cette fois, des enseignements seront tirés afin de garantir une intervention immédiate à tout moment de la journée et ainsi assurer la protection des personnes et des biens sans mettre en danger la vie de nos Sapeurs-pompiers que nous remercions pour leur travail et leur dévouement lors de cet incendie.

Il serait souhaitable qu'une commission d'enquête indépendante soit nommée afin d'analyser le feu de Lacanau tout en ne manquant pas de consulter le SDIS, les représentants de l'État, les Élus, les sylviculteurs, les associations de défense (Gironde Vigilante, Vive la forêt).

Il faut cesser de faire des économies au détriment des biens et des personnes pour finalement dépenser des sommes exorbitantes. À combien estimez-vous leur vie ? Les autorités compétentes doivent revoir leurs priorités.

Nous leur avons fait part à plusieurs reprises de nos observations. Elles doivent absolument savoir écouter. Nous n'avons pas, ni elles n'ont la science infuse, mais une chose est sûre dans ce domaine, elles se doivent d'anticiper.

Nous avons eu, encore une fois, beaucoup de chance, mais arrêtons de jouer à la roulette russe avant qu'il ne soit trop tard.

Le Bureau de Gironde Vigilante